

## Élections 2017 : le SE-Unsa, deuxième force syndicale chez les PsyEN



Pour les premières élections professionnelles du nouveau corps des Psychologues de l'Éducation nationale, le SE-Unsa, avec le soutien du Syndicat national des psychologues, s'impose comme la deuxième force syndicale avec 18,8 % des voix et siègera dans les instances nationales et dans 18 académies.

[Lire la suite](#)

## Mutations : ça se passe comment ?



Exit les demandes d'exeat, la mobilité nationale est enfin possible pour les PsyEN.

Que vous soyez intégré.e.s ou détaché.e.s

dans le corps des PsyEN, vous avez désormais la possibilité d'émettre des vœux de mobilité sur la France entière.

Mais ça marche comment au juste ?

[En savoir plus et demander un suivi personnalisé](#)

## Classe exceptionnelle : c'est maintenant !



La note de service est parue ! Elle ne nous permet pas, pour l'instant, de répondre à toutes

nos interrogations en ce qui concerne les PsyEN.

Deux viviers distincts sont identifiés pour l'accès à ce nouveau grade : le SE-Unsa est à vos côtés pour savoir si vous remplissez les conditions d'accès à l'un et/ou à l'autre.

[En savoir plus](#)

## Indemnités Rep/Rep+ : elles seront versées en janvier

L'information vient de tomber : les indemnités éducation prioritaire seront versées sur la paie de janvier, les rectorats ayant reçu l'autorisation de mise en paiement. Rien de nouveau, en revanche, en ce qui concerne la clause de sauvegarde. Contactez votre section locale du SE-Unsa pour savoir si vous y êtes éligible.

[Les sections académiques du SE-Unsa](#)

Retrouvez-nous sur [www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org) et sur les réseaux sociaux

